

800, Place Victoria, bur. 255  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Dossier no : R-4038-2018

Date : 22 mai 2018

HEURE	REMARQUES
13 h 30	Début de la rencontre préparatoire
13 h 30	Lecture du protocole d'ouverture par la greffière-audicière
13 h 31	Remarques préliminaires de M <sup>e</sup> Marc Turgeon sur le déroulement de la rencontre préparatoire
13 h 32 à 13 h 34	Mise en contexte du dossier par M <sup>e</sup> Marion Barrault pour HQD
13 h 34	<p>Énumération, par M<sup>e</sup> Barrault, des motifs au soutien de l'urgence de débiter les travaux le 1<sup>er</sup> juillet 2018 pour la mise sous tension, pour le 1<sup>er</sup> septembre 2018, d'un câble de distribution, qui desservira le poste Judith-Jasmin pour le service auxiliaire secondaire. Elle précise, entre autres, qu'HQD préconise l'utilisation d'une méthode conventionnelle (par tranchée ouverte), alors que la Ville de Terrebonne privilégie une méthode de forage</p> <p>Elle fait état d'une autre solution et réfère à cet effet à un document transmis par HQD ce matin à la Régie ainsi qu'à M<sup>e</sup> Catherine Rousseau, pour la Ville de Terrebonne. Elle fait également mention d'une solution temporaire en aérien qui engendrerait des frais de 73 000 \$</p>
13 h 41	M <sup>e</sup> Turgeon demande à M <sup>e</sup> Barrault si la solution temporaire évaluée à 73 000 \$ inclut le démantèlement
13 h 41	M <sup>e</sup> Barrault répond que le démantèlement est en sus
13 h 42	M <sup>e</sup> Turgeon s'assure que tous, incluant M <sup>e</sup> Catherine Rousseau, pour la Ville de Terrebonne, ont la même compréhension que lui sur les solutions qui sont offertes, les montants qui en découleront et à qui ils seront imputables
13 h 43	<p>M<sup>e</sup> Barrault fait part des risques associés à l'utilisation de la méthode par forage envisagée par la Ville de Terrebonne ainsi que de la raison pour laquelle une relocalisation de la conduite ne peut être envisagée comme solution</p> <p>Elle élabore également sur les incidences en termes de services d'électricité</p>
13 h 46	M <sup>e</sup> Barrault informe que 4 à 5 témoins, tout au plus, viendraient présenter la preuve d'HQD et qu'une journée devrait suffire pour ce faire. Elle indique également qu'HQD serait prête à procéder dès la mi-juin et même au début du mois de juin
13 h 50	<p>Représentations de M<sup>e</sup> Rousseau, pour la Ville de Terrebonne, sur les motifs au soutien de l'urgence invoquée par HQD. Elle évoque, entre autres, le fait que des pourparlers ont lieu depuis 2016 entre la Ville et HQD, que la position formelle de la Ville a été clairement exprimée par une résolution en date du 10 mai 2017, alors que la demande d'HQD n'a été déposée que vers le 26 avril à la Régie</p> <p>Elle informe que la Ville désire déposer une expertise qui traiterait de la dégradation accélérée de la chaussée quand une tranchée est faite, méthode préconisée par HQD, mais que, par contre, il serait difficile d'obtenir telle expertise pour la mi-juin</p> <p>Elle avise ne pas avoir eu le temps de prendre connaissance en totalité des solutions temporaires mentionnées par HQD dans le document déposé par cette</p>

800, Place Victoria, bur. 255  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Dossier no : R-4038-2018

Date : 22 mai 2018

HEURE	REMARQUES
	<p>dernière à la Régie ce matin. Par contre, pour ce qui est de la solution temporaire en aérien, M<sup>e</sup> Rousseau indique que cette solution avait déjà fait l'objet de discussions entre la Ville et HQD et que la Ville ne s'y objecterait pas, mais qu'elle ne serait pas prête, pour l'instant, à en assumer les coûts</p> <p>Elle fait état d'une possible contre-expertise sur les coûts relatifs aux travaux, à la suite de l'étude de faisabilité de NOEX</p> <p>Elle indique que 4 à 5 témoins (2 au sein de la Ville et les témoins experts) viendraient présenter la preuve de la Ville</p>
13 h 55	M <sup>e</sup> Turgeon demande à M <sup>e</sup> Rousseau dans combien de temps l'expertise annoncée pourrait être disponible
13 h 56	M <sup>e</sup> Rousseau devra faire des vérifications auprès de la personne concernée et reviendra avec une date
13 h 56	M <sup>e</sup> Turgeon demande à M <sup>e</sup> Rousseau quelle est la durée prévue pour la présentation de la preuve de la Ville
13 h 56	M <sup>e</sup> Rousseau envisage également une journée pour la présentation de la preuve de la Ville
13 h 57	Commentaires de M <sup>e</sup> Barrault sur les propos de M <sup>e</sup> Rousseau relatifs à la résolution de la Ville en date du 10 mai 2017
13 h 59	Fin des commentaires de M <sup>e</sup> Barrault
13 h 59	La rencontre préparatoire est suspendue
14 h 18	Reprise de la rencontre préparatoire
14 h 18	M <sup>e</sup> Turgeon informe qu'il désire prioritairement entendre les parties, au début du mois de juin, sur le caractère d'urgence (plaidoiries), puis sur la solution temporaire (possibilité de témoins, mais nul besoin d'expert)
14 h 19 à 14 h 22	Après vérification des disponibilités des parties et de la Régie, M <sup>e</sup> Turgeon constate que deux dates sont possibles pour la tenue de l'audience, soit les 6 et 13 juin, le tout sujet à confirmation
14 h 23	Remerciements. Fin de la rencontre préparatoire
	Johanne Lebus, greffière-audicière

**PROTOCOLE D'OUVERTURE**  
**RENCONTRE PRÉPARATOIRE DU 22 MAI 2018**

**DOSSIER : R-4038-2018**

**Demande de fixation des conditions d'implantation d'une partie du réseau de distribution d'électricité d'Hydro-Québec dans la ville de Terrebonne**

Le Régisseur désigné dans ce dossier est **M<sup>e</sup> Marc Turgeon**

Le procureur de la Régie est **M<sup>e</sup> Hélène Barriault**

La **demanderesse** est :

**HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION (HQD)**

Représentée par **M<sup>e</sup> Marion Barrault et M<sup>e</sup> Jean-Olivier Tremblay**

La **défenderesse** est :

**VILLE DE TERREBONNE**

Représentée par **M<sup>e</sup> Catherine Rousseau**

**Je demanderais aux parties de bien vouloir s'identifier à chacune de leurs interventions pour les fins de l'enregistrement.**

**Également, auriez-vous l'obligeance de vous assurer que votre cellulaire est fermé durant la tenue de la rencontre préparatoire. Merci!**

**Début : 13 h 30**

**Fin : 14 h 23**